

Motion relative à la mobilisation des mesures d'investissement du PDR durant la période de transition entre les programmations PAC

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en session le 16 octobre 2020 à Brenoux, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, propose la motion suivante.

CONSIDERANT

- Que la modernisation et l'adaptation des outils de production sont indispensables pour l'avenir des exploitations d'élevage
- Que le dispositif PCAE est essentiel pour le soutien à la compétitivité et à l'adaptation des exploitations d'élevage.
- Que depuis 2015, le nombre de projets d'investissements PCAE est élevé et que de nombreux éleveurs ont encore le souhait d'améliorer leurs conditions de travail par la construction ou la modernisation de bâtiment.
- Que les bâtiments d'élevage doivent répondre aux normes de bien-être animal
- Que le soutien aux investissements est important dès l'installation, mais aussi tout au long de la carrière des exploitants agricoles
- Qu'en 2017, suite à la loi NOTRe et la volonté de convergence des deux PDR Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les modalités PCAE ont déjà évolué, générant une baisse importante de la subvention moyenne par dossier en ex-région Languedoc-Roussillon
- L'impact économique fort des investissements bâtiments agricoles sur les entreprises de construction et les artisans locaux générant des commandes et donc de l'emploi
- Que les améliorations foncières et pastorales sont importantes pour le maintien ou l'amélioration de l'autonomie des exploitations notamment dans le contexte de changement climatique et de dynamique de l'installation
- Que le financement des ateliers de transformation, des projets agri-touristiques est nécessaire à la diversification des exploitations, notamment avec le développement d'une consommation de proximité

DEMANDE

- La continuité des mesures de soutiens aux investissements du PDR durant la période de transition entre les deux programmations PAC
- Que l'éligibilité aux PCAE durant les années de transition entre les deux programmations ne soit pas limitée aux jeunes agriculteurs ou aux agriculteurs en agriculture biologique
- Que les conditions de financement et d'éligibilité des investissements restent au moins identiques à celles du programme actuel
- Que des enveloppes suffisantes soient dédiées à ces mesures afin de servir tous les exploitants éligibles qui déposeraient une demande
- Que les plans de relance, national et européen, puissent être mobilisés pour ce type de projet
- Que les investissements nécessaires à l'adaptation au changement climatique soient accompagnés.

Fait à Brenoux, le 16 octobre 2020
La Présidente
Christine VALENTIN

